



## Immobilier et donation

-----  
Par Angelods26

Bonjour ,  
Je suis un jeune adulte de 20 ans , j'ai réussi à faire un investissement immobilier par le biais de mon papa et je me demandais comment faire pour que le bien me revienne , pour qu'il me le donne ? Combien de temps dois-je attendre pour faire les papier pour la donation vis-à-vis des banques et du crédit et qu'elles sont les démarches ?

Merci de votre temps cordialement  
Da Silva

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Pouvez vous préciser ce que veut dire "par le bier (biais ?) de mon papa" ?  
Qui est désigné propriétaire sur l'acte notarié ?  
Et qui a payé le prix ?

-----  
Par Rambotte

Bonjour.  
Il faudrait même expliciter le sens que vous donnez à l'expression complète "X fait un investissement immobilier par le biais de Y".

-----  
Par Angelods26

Je n'ai pas la situation pour acheter un bien donc mon papa a acheter avec son compte et à lui emprunter.  
Il est le seul propriétaire  
J'aimerais savoir comment peut-il me donner le bien  
Et combien de temps faudrait-il attendre pour ne pas brusquer les banques

-----  
Par yapasdequoi

OK. On comprend mieux : Votre père a acheté un bien avec l'intention de vous le transmettre.

A-t-il acheté avec un crédit ? ou bien au comptant ?  
Est-il seul propriétaire ou bien votre mère également ?  
Sont-ils mariés ? Si oui sous quel régime matrimonial ?  
Avez-vous des frères/soeurs ?

Vous parlez de "brusquer les banques" ? Pour quelle raison ? Si le bien a été acheté à crédit, votre père (ou vos parents) ne pourra pas vous le donner sans l'accord de la banque ou sinon il faut attendre la fin du crédit.

En attendant, ils peuvent vous le louer ou encore vous y loger gratuitement. Préparez vous quand même à au moins en payer les charges.

-----  
Par Rambotte

Reste à être certain de l'intention du père.

Combien de temps dois-je attendre pour faire (je lis : "pour que je fasse") les papiers pour la donation

C'est votre père le maître du jeu.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Sur le plan légal, votre père a acheté un bien sur lequel vous n'avez aucun droit. S'il a par ailleurs souscrit un crédit, il doit se conformer au contrat qu'il a signé avec le prêteur.

Avec la permission de la banque s'il y a un crédit, votre père peut vous le donner quand bon lui semble, il suffit d'aller faire l'acte de donation chez le notaire.

Et ce si votre père est le seul propriétaire.